

Un accès limité aux équipements spécifiques dans l'espace rural

Le Grand Est dispose de 13 640 équipements sportifs considérés comme structurants pour le territoire, et essentiels au développement de la pratique sportive. Avec 24,6 équipements structurants pour 10 000 habitants, la région se classe au deuxième rang derrière la Bourgogne-Franche-Comté.

Plus de six communes sur dix sont équipées d'au moins un équipement structurant. Ainsi, la quasi-totalité de la population a accès en moins de 10 minutes à au moins un équipement de ce type.

Les équipements génériques, permettant la pratique de plusieurs sports, sont nombreux et accessibles en moins de 10 minutes à presque tous les habitants de la région, y compris ceux des communes rurales. En revanche, la population des espaces ruraux a plus de difficultés à rejoindre les équipements spécifiques, en particulier les piscines couvertes et les terrains de tennis couverts, le plus souvent situés dans des communes de taille importante. Le bassin de Joinville, le sud de l'Aube et de la Haute-Marne, l'Argonne et la Thiérache sont particulièrement touchés par cet éloignement.

Marine Emorine, Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

La pratique régulière d'une activité physique et sportive a des effets bénéfiques pour la population, notamment en matière de santé et d'intégration. La présence d'équipements sportifs et leur accessibilité, en particulier dans les espaces ruraux, peuvent être un levier d'attractivité important, à la fois pour les habitants et pour le tourisme.

Dans le Grand Est, 4 746 communes sont peu denses ou très peu denses, soit plus de 91 % des communes de la région (*annexe 1*). Ces communes, dites rurales, rassemblent

près de 42 % de la population régionale. Elles sont situées en périphérie des grandes agglomérations ou sont isolées, hors de l'influence des pôles urbains. À l'opposé, 450 communes ont une forte densité ou une densité intermédiaire. Ces communes non rurales (ou urbaines), se situent majoritairement au sein des grandes aires urbaines.

Au 1^{er} janvier 2017, le Grand Est compte 30 800 équipements sportifs, dont 16 460 sont implantés dans l'espace rural (53 %). Près d'une commune rurale sur trois ne dispose d'aucun équipement

sportif. Lorsque ces infrastructures existent, le temps pour y accéder est parfois long et constitue un frein à la pratique régulière d'un sport.

13 640 équipements structurants dans le Grand Est

Dans le Grand Est, 13 640 équipements sportifs appartiennent à huit catégories d'équipements considérés comme structurants pour le territoire, essentiels à la pratique de sports populaires ou répondant à des enjeux de

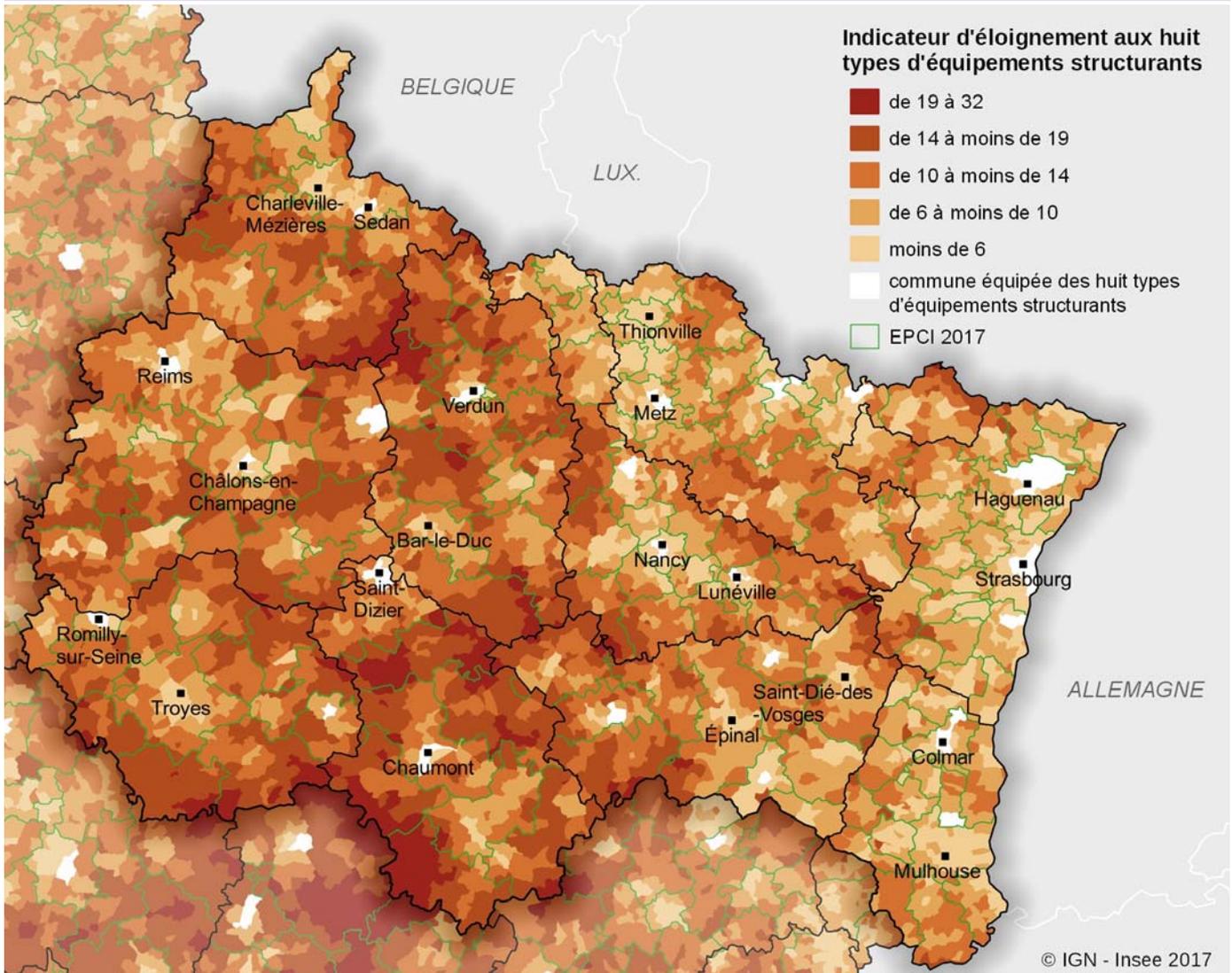
1 Un taux d'équipements structurants supérieur dans le Grand Est

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements structurants	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population éloignée d'au moins un type d'équipement (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	769	27,4	44,2	100,0	99,4	1,7	24,7	11,2
Aube	306 581	51,9	619	20,2	40,6	100,0	99,3	9,9	20,2	14,5
Marne	569 999	41,6	1 477	25,9	51,6	100,0	99,8	1,2	25,6	10,4
Haute-Marne	181 521	66,3	566	31,2	42,4	100,0	99,4	16,7	16,6	7,6
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	1 760	24,1	59,8	100,0	100,0	0,9	24,9	11,7
Meuse	192 094	75,9	606	31,5	42,9	100,0	99,7	8,8	19,3	10,4
Moselle	1 046 873	34,6	3 305	31,6	76,5	98,2	100,0	0,6	25,6	10,9
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	2 227	20,1	85,8	97,8	100,0	0,3	18,9	13,8
Haut-Rhin	758 723	35,8	1 449	19,1	83,4	95,1	100,0	0,7	21,3	11,6
Vosges	375 226	62,6	861	22,9	50,9	100,0	99,9	1,4	19,4	11,4
Grand Est	5 552 388	41,7	13 639	24,6	57,4	98,2	99,9	2,1	22,6	11,6
France de province	51 738 058	42,4	103 423	20,0	58,7	98,5	99,6	5,8	22,6	12,3

Lecture : la Moselle compte 3 305 équipements sportifs considérés comme structurants, soit 31,6 équipements pour 10 000 habitants. Dans l'espace rural, 76,5 % des communes disposent d'au moins un équipement structurant contre 98,2 % des communes non rurales. Dans le département, la totalité de la population accède à au moins un équipement structurant en moins de 10 minutes en voiture. Parallèlement, 0,6 % de la population mosellane est éloignée de 30 minutes ou plus d'au moins un équipement structurant. En Moselle, 25,6 % des équipements structurants ont été mis en service avant 1975 et 10,9 % après 2005.

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

2 Le bassin de Joinville, le sud de l'Aube et de la Haute-Marne, l'Argonne et la Thiérache, zones les plus éloignées des équipements structurants



Lecture : l'indicateur d'éloignement s'appuie sur les temps moyens d'accès routier en heures creuses aux huit types d'équipements structurants (terrains de grands jeux, gymnases, salles polyvalentes, plateaux EPS, piscines couvertes, courts de tennis couverts, manèges équestres et salles d'arts martiaux). Pour chaque équipement, les communes obtiennent un score de 0 si l'équipement est présent dans la commune, 1 si l'équipement est accessible en moins de 10 minutes, 2 si l'équipement est accessible en 10 à moins de 20 minutes, 3 si l'équipement est accessible en 20 à moins de 30 minutes et 4 si l'équipement est accessible en 30 minutes ou plus. L'indicateur d'éloignement de la commune correspond à la somme des scores par équipement. Il varie entre 0 (tous les équipements structurants sont présents dans la commune) et 32 (tous les équipements structurants sont à 30 minutes ou plus de la commune).

Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

santé publique tels que l'apprentissage de la nage (figure 1). Quatre peuvent être qualifiés de génériques en raison des usages multiples auxquels ils sont destinés : terrains de grands jeux, plateaux d'éducation physique et sportive (EPS), gymnases et salles polyvalentes. Les quatre autres sont dits spécifiques car ils permettent des pratiques sportives plus ciblées : bassins de natation couverts, terrains de tennis couverts, salles d'arts martiaux et manèges équestres (encadré). Avec 24,6 équipements structurants pour 10 000 habitants, le Grand Est est la deuxième région qui en possède le plus relativement à sa population (24,7 en Bourgogne-Franche-

Comté). La Meuse, la Moselle et la Haute-Marne sont les départements de la région ayant le meilleur taux d'équipements structurants (définitions). Dans la Meuse et la Haute-Marne, ce bon niveau d'équipement s'explique notamment par la faible population de ces départements. En effet, ils ne comptent respectivement que 606 et 566 équipements structurants.

Plus de 116 000 personnes éloignées des équipements structurants

Dans le Grand Est comme au niveau national, la quasi-totalité de la population accède

à au moins un équipement sportif structurant en moins de 10 minutes en voiture.

À l'opposé, près de 116 000 personnes sont situées à 30 minutes de trajet ou davantage d'au moins un équipement structurant, le plus souvent d'un bassin de natation couvert et/ou d'un terrain de tennis couvert. Ils représentent 2,1 % de la population régionale, soit une proportion nettement inférieure à celle de la France de province (5,8 %).

Parmi les personnes concernées par cet éloignement, seulement 5 000 habitent dans une commune non rurale, à Rothau (Bas-Rhin) et à Joinville (Haute-Marne). Les habitants de Rothau doivent au minimum se rendre

3 Près de 21 équipements génériques pour 10 000 habitants

Principaux indicateurs sur les équipements structurants du Grand Est

	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population éloignée d'au moins un type d'équipement (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
			Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ensemble des équipements structurants	13 639	24,6	57,4	98,2	99,9	2,1	22,6	11,6
Équipements génériques	11 595	20,9	56,0	98,0	99,8	0,0	24,6	10,9
Terrains de grands jeux	5 066	9,1	44,3	90,9	99,4	0,0	29,2	6,6
Plateaux EPS	2 324	4,2	22,0	70,2	94,9	0,0	11,4	26,0
Gymnases	1 925	3,5	9,9	68,2	92,6	0,0	31,7	9,8
Salles polyvalentes	2 280	4,1	27,6	61,6	96,1	0,0	21,7	5,9
Équipements spécifiques	2 044	3,7	10,4	64,9	92,0	2,1	11,5	15,5
Bassins de natation couverts	296	0,5	1,2	21,8	61,7	1,6	27,4	17,6
Terrains de tennis couverts	725	1,3	2,8	46,2	76,2	0,9	4,6	8,8
Salles de combat	579	1,0	4,3	49,3	81,6	0,1	15,0	13,8
Manèges équestres	444	0,8	5,1	18,7	64,2	0,3	7,9	27,3

Lecture : le Grand Est dispose de 11 595 équipements sportifs ayant un usage générique, soit 20,9 équipements pour 10 000 habitants. Dans l'espace rural, 56 % des communes disposent d'au moins un de ces équipements, contre 98 % des communes non rurales. Dans la région, 99,8 % de la population accède à au moins un équipement générique en moins de 10 minutes en voiture. Parallèlement, aucun habitant n'est à 30 minutes ou plus d'au moins un équipement générique. Dans la région, 25,5 % des équipements génériques ont été mis en service avant 1975 et 11,3 % après 2005. Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

jusqu'à Mutzig, situé à 30 minutes, pour accéder à une piscine couverte. À Joinville, les habitants doivent se déplacer jusqu'à Saint-Dizier, à 38 minutes de trajet, pour accéder à la piscine couverte la plus proche. Ils doivent également se rendre dans la commune de Bologne pour accéder au terrain de tennis couvert le plus proche, soit un trajet de 32 minutes.

Les 111 000 autres personnes vivent dans l'espace rural. Plus de la moitié habitent dans l'Aube et en Haute-Marne, en particulier à l'extrémité sud des départements et dans une zone recouvrant la communauté de communes (CC) des Lacs de Champagne, la CC du Bassin de Joinville en Champagne, la CC Haute Saulx et Perthois-Val d'Ornois et la CC Meuse Rognon. D'autres territoires sont partiellement éloignés d'au moins un équipement structurant : il s'agit notamment de la Thiérache, l'Argonne, le Saulnois ou le pays de Bitche.

L'espace rural du Grand Est bien aménagé en équipements génériques

Les équipements ayant un usage générique (terrains de grands jeux, plateaux EPS, gymnases et salles polyvalentes) sont bien implantés dans l'espace rural du Grand Est. On en dénombre 28,6 pour 10 000 habitants, soit un taux d'équipement nettement supérieur à l'espace rural de province (22,4 pour 10 000 habitants). Les communes rurales de la région sont particulièrement bien équipées en terrains de grands jeux (13,9 pour 10 000 habitants, contre 9,1 en

province). Elles sont également mieux pourvues en salles polyvalentes (6,6 contre 4,9) et en plateaux EPS (5,4 contre 4,1). Ce bon maillage territorial des équipements dits génériques permet à la quasi-totalité des habitants de la région d'être à moins de 10 minutes d'au moins un de ces équipements (figure 3).

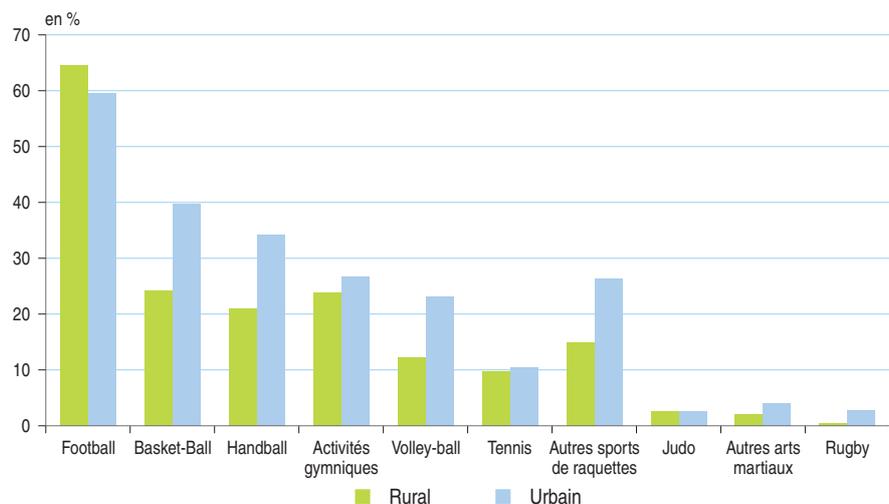
Les équipements génériques permettent de mutualiser l'offre d'activités sportives et de pallier l'absence d'équipements permettant la pratique de disciplines spécifiques. Ils

sont ainsi souvent privilégiés dans les zones rurales pour répondre à un maximum de besoins à un moindre coût.

Dans les communes rurales du Grand Est, près de 65 % des équipements génériques sont aménagés pour la pratique du football, soit 5 points de plus que dans les communes urbaines (figure 4). Ces équipements correspondent le plus souvent à des terrains de grands jeux non couverts. En revanche, les équipements génériques situés dans l'espace rural permettent moins souvent la

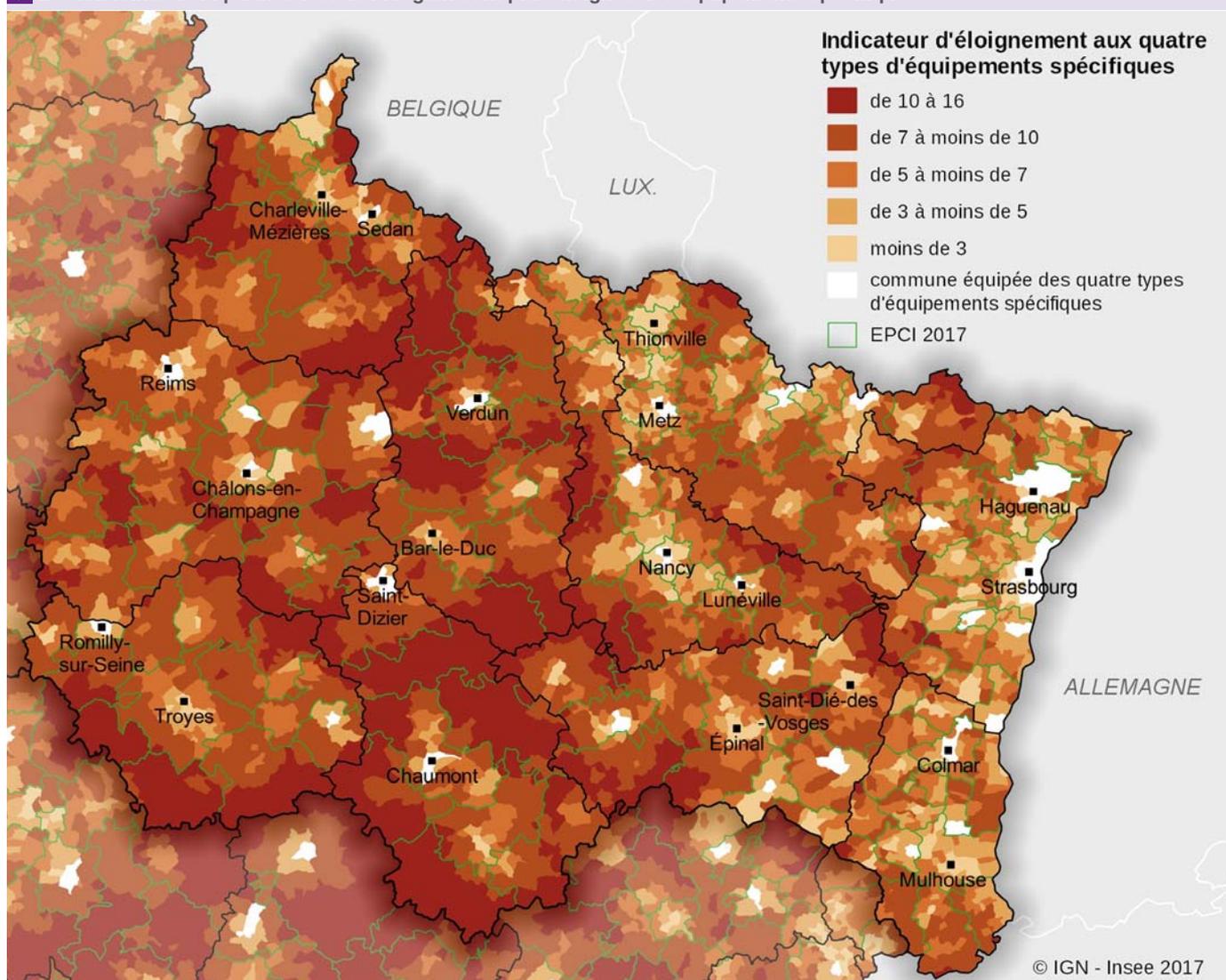
4 Près de 70 % des équipements génériques de l'espace rural sont aménagés pour la pratique du football

Part des équipements génériques du Grand Est aménagés pour la pratique des activités sportives



Lecture : dans le Grand Est, 12,3 % des équipements génériques situés dans les communes rurales sont aménagés pour la pratique du volley-ball, contre 23,1 % des équipements génériques situés dans les communes urbaines. Sources : Insee ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

5 Les habitants de la partie ouest de la région sont plus éloignés des équipements spécifiques



LECTURE : l'indicateur d'éloignement s'appuie sur les temps moyens d'accès en heures creuses aux quatre équipements spécifiques : piscines couvertes, courts de tennis couverts, manèges équestres et salles d'arts martiaux. Pour chaque équipement, les communes obtiennent un score de 0 si l'équipement est présent dans la commune, 1 si l'équipement est accessible en moins de 10 minutes, 2 si l'équipement est accessible en 10 à moins de 20 minutes, 3 si l'équipement est accessible en 20 à moins de 30 minutes et 4 si l'équipement est accessible en 30 minutes ou plus. L'indicateur d'éloignement de la commune correspond à la somme des scores par équipement. Il varie entre 0 (tous les équipements spécifiques sont présents dans la commune) et 16 (tous les équipements spécifiques sont à 30 minutes ou plus de la commune).

Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

pratique d'autres activités sportives que ceux situés dans l'espace urbain. Ainsi, seulement 24 % sont aménagés pour le basket-ball et 21 % pour le handball, contre respectivement 40 % et 34 % des équipements génériques situés dans l'espace urbain. La proportion d'équipements génériques aménagés pour jouer au tennis est quasiment similaire quel que soit le type de commune. Toutefois, les autres sports de raquettes sont moins souvent praticables dans les équipements génériques de l'espace rural. Le volley-ball y est aussi près de deux fois moins souvent praticable.

En outre, dans les communes rurales, on trouve peu d'équipements d'envergure,

permettant l'accueil d'un public nombreux : seulement dix équipements génériques ont plus de 500 places en tribune (sept terrains de grands jeux et trois gymnases). La salle Roger Bello à Pagny-sur-Moselle avec 1 200 places est l'équipement qui offre le plus de places en tribune dans l'espace rural.

Les populations rurales souvent éloignées des équipements spécifiques

Les équipements ayant un usage spécifique (bassins de natation couverts, courts de tennis couverts, salles d'arts martiaux et manèges équestres) sont moins nombreux : on en compte 3,7 pour 10 000 habitants

dans la région. Cette proportion est toutefois légèrement supérieure à celle de la France de province (3,2).

Les équipements spécifiques sont très largement concentrés dans les pôles urbains (figure 5). Les populations rurales les plus isolées de ces pôles ont le moins facilement accès à ces équipements. Dans la région, 88 000 personnes mettent au moins une demi-heure pour accéder à la piscine couverte la plus proche, et 94 % d'entre elles vivent dans l'espace rural. Près de 49 000 personnes sont à 30 minutes ou plus du terrain de tennis couvert le plus proche, parmi lesquelles neuf sur dix résident dans une commune rurale. Les manèges

équestres et les salles d'arts martiaux sont moins souvent éloignés des populations : respectivement 15 000 et 8 000 personnes doivent effectuer au minimum 30 minutes de trajet pour y accéder, toutes habitant une commune rurale.

Certains territoires cumulent des difficultés d'accès à plusieurs équipements spécifiques. Il s'agit notamment du bassin de Joinville et de la CC Meuse Rognon, dont une partie des habitants doit effectuer plus de 30 minutes de trajet pour accéder à un bassin de natation couvert et à un court de tennis couvert. Au sud de la Haute-Marne, les personnes résidant dans l'extrémité sud de la CC des Trois Forêts et de la CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais sont à plus de 30 minutes d'une piscine couverte, d'un terrain de tennis couvert et d'une salle d'arts martiaux. L'Argonne, la Thiérache et le pays de Bitche sont aussi partiellement très éloignés de plusieurs équipements spécifiques.

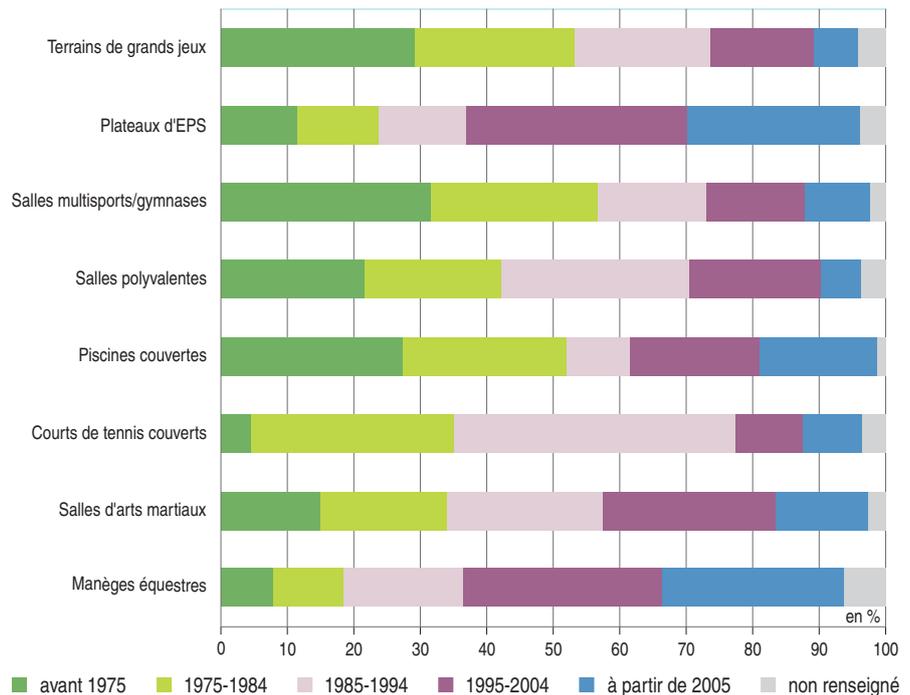
Des équipements principalement détenus et gérés par les communes

Les communes du Grand Est sont les propriétaires principales de plus de 80 % des équipements structurants. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les associations et les établissements privés commerciaux en détiennent 11 %. Quant à la gestion, elle est assurée par les communes dans près de 70 % des cas, devant les associations et les EPCI (14 % et 6 %).

La proportion de communes propriétaires ou gestionnaires principales est plus élevée pour les quatre types d'équipements ayant un usage générique. Elle l'est moins pour les quatre types d'équipements spécifiques : seuls 56 % d'entre eux appartiennent aux communes. Ils sont en effet plus souvent la propriété des établissements privés commerciaux et des EPCI. Cela peut s'expliquer par le coût de construction parfois important de ces équipements, difficilement finançable par les communes isolées. En outre, moins de 40 % des équipements spécifiques sont gérés par les communes, tandis que près de 25 % le sont par des associations et 15 % par un établissement commercial privé. Parmi les quatre types d'équipements

6 Plateaux EPS et manèges équestres, équipements les plus récents

Répartition des équipements structurants du Grand Est selon leur période de construction



Lecture : en 2017, 32 % des gymnases du Grand Est ont été mis en service avant 1975.
Sources : Insee ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

spécifiques, les manèges équestres se distinguent : plus de la moitié a pour propriétaire et gestionnaire principal un établissement commercial privé. En effet, plusieurs entreprises familiales d'élevage de chevaux ont également une activité de club d'équitation.

Des équipements moins anciens dans l'espace rural

Dans le Grand Est, 3 085 équipements sportifs appartenant aux huit catégories d'équipements structurants ont été mis en service avant 1975, soit 23 % de l'ensemble (figure 6). Parmi ceux-ci, seulement 456 ont été rénovés ou remis aux normes depuis 2005, soit 15 %.

Les équipements sportifs se sont initialement développés dans les espaces urbains, pour répondre aux besoins du plus grand nombre ; c'est pourquoi ils y sont plus anciens. Dans l'espace rural, les installations sportives sont plus récentes : 20 % des équipements structurants datent d'avant 1975. Parmi ceux-ci, 16 % ont été rénovés ou remis aux normes

depuis 2005. Les équipements structurants de la Marne, de la Moselle, des Ardennes et de la Meurthe-et-Moselle sont un peu moins récents, un quart datant d'avant 1975. À l'inverse, en Haute-Marne, seuls 17 % des équipements structurants sont anciens, et ils ont été récemment rénovés dans deux cas sur dix.

Près d'un quart des équipements ayant un usage générique datent d'avant 1975. Cette proportion est toutefois plus faible dans les communes rurales (22 %), qui ont bénéficié de politiques régionales de développement pour certains de ces équipements.

Les équipements ayant un usage spécifique sont en moyenne plus récents. Une partie de ces équipements arrivés en fin de vie à été renouvelée au cours des deux dernières décennies. Dans les communes rurales, près de la moitié des équipements spécifiques a été mise en service après 1995 (contre 27 % dans les communes urbaines). Au sein de ces communes, seuls 38 équipements spécifiques datent d'avant 1975 et quatre d'entre eux ont été rénovés depuis 2005. ■

Encadré **Choix des équipements et des fédérations sportives**

Dans le cadre de l'analyse de la pratique sportive dans le Grand Est et dans ses communes rurales, le choix a été fait de se concentrer sur huit catégories d'équipements structurants, considérées comme essentielles à la pratique des disciplines sportives les plus populaires et qui peuvent répondre à des enjeux de société comme l'apprentissage de la nage par exemple.

Quatre catégories d'équipements sont à usage générique et permettent de pratiquer une multitude d'activités sportives :

- les terrains de grands jeux (terrains mixtes, terrains de football, terrains de rugby) ;
- les plateaux d'éducation physique et sportive/multisports (EPS/multisports) ;
- les salles multisports (communément appelés gymnases) ;
- les salles polyvalentes (dont les salles non spécialisées et les salles des fêtes).

Les quatre autres catégories d'équipements ont un usage plus spécifique et permettent de pratiquer les principales disciplines sportives indépendamment des conditions climatiques :

- les bassins de natation couverts (mixtes, ludiques, sportifs) ;
- les courts de tennis couverts ;
- les salles d'arts martiaux (dont les dojos) ;
- les manèges équestres.

Début 2017, le Grand Est compte 11 595 équipements génériques et 2 044 équipements spécifiques.

Par ailleurs, les fédérations sportives qui utilisent ces équipements et fédèrent un grand nombre de licenciés ont été privilégiées. Il s'agit des fédérations de football, de rugby, de basket-ball, de handball, de volley-ball, de gymnastique (y compris la fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire et la fédération du sport pour tous), de danse, de natation, de tennis, d'équitation, de judo et autres arts martiaux. En 2014, ces fédérations regroupaient plus de la moitié des licenciés sportifs de la région.